



27/02/2009

COMPTE-RENDU DU C.A DU 26 février 2009

Le Conseil d'Administration s'est réuni sur convocation du Président Jean DESTRUHAUT.

Délégués du C.A présents : Marie France DE ZANET, Jean DESTRUHAUT, Hubert DOSBA, Pierrette FOULON, Alain GIRARD, Françoise LAMARQUE, Jean Jacques LARTIGAU, Georges LOUBEYRES, Yves PICARD, Salvador SALVADOR.

Délégués du C.A excusés : Françoise BEHERETCHE, Anthime ROGUIN, Isabelle TAUZIET.

Délégués du C.A absents : Marilynne PORTE.

Responsables d'Antennes présents : Jean Pierre DUNFOI, Marie Claude GARCIA, José LABORIE, Jean Claude LASSALLE BAREILLES, Dany LICARD.

Responsables d'Antennes excusés : Marie Line CAUS, Patrick FROUSTEY.

1. **POINT PREPARATION ASSEMBLEE GENERALE :**

Marie France DE ZANET donne les dernières informations sur la préparation de l'AG. Le traiteur Mr SALA d'OUSSE fera le repas, les réponses des Antennes sont attendues avant la fin de cette semaine, une confirmation sur le nombre des repas devait être donnée le 25 février. Dany LICARD attend les dernières réponses pour confirmer.

L'apéritif est offert par la Mairie de MORCENX, l'Antenne complètera.

Le champagne est offert par l'ADPC.

L'animation sera assurée par Patrick LAMAIGNERE, un secouriste de MORCENX.

2. **SEMINAIRE FNPC 2009 DES PRESIDENTS :**

La FNPC met l'accent cette année sur la communication pour mieux faire connaître nos activités sur le site internet de la Fédération. Nous sommes entrés dans une aire de concurrence avec les autres associations. Il faut respecter le formalisme des documents pour avoir une unité de présentation auprès de nos correspondants. Une formation de responsable de communication est prévue au mois d'avril. Utilisons les mots Protection Civile plutôt que ADPC.

L'Intranet est en cours de mise en place et devra être opérationnel pour la fin de l'année. Il va permettre une meilleure communication interne à disposition de tous les secouristes (forums, information départementales et nationales, galerie photos, etc...). Ce sera aussi un outil de gestion des membres et des activités (DPS).

Il faudra développer les missions B (soutien aux populations sinistrées) en adaptant nos actions aux besoins des sinistrés en prenant appui sur les mairies ou les collectivités locales. C'est pourquoi les personnes même non secouristes pourront rejoindre la Protection Civile.

Pour la formation, les Instructeurs auront une mission de militant pour faire connaître la Protection Civile et faire adhérer les moniteurs aux objectifs de la FNPC, l'autorité d'emploi restant le Président de l'ADPC. Les cours de secourisme seront donnés par des formateurs en tenue.

Lorsque des DPS seront effectués sur le territoire d'une ADPC voisine, il est vivement recommandé de formaliser un accord permanent avec ces ADPC et d'informer la veille opérationnelle de la FNPC pour être couverts par l'assurance.

3. **REDEVANCE RADIOS :**

Le dossier de l'ADPC est accepté par l'ARCEP.

Suite au décret de 2007 et à l'arrêté de 2008 modifiant l'exonération de la taxe pour les utilisateurs de fréquences radio, le Président de la FNPC a engagé une action auprès de la ministre des finances, puis du Premier ministre. La taxe de mise à disposition ne sera pas prélevée, cependant, les ADPC doivent payer la taxe de gestion.

4. **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Contrôle des DSA :

Suite aux contrôles des DSA, il ressort que 11 appareils n'ont plus les logiciels conformes et que des batteries sont à changer. Les devis de la société Médico Toulouse ont été acceptés et renvoyés pour commande des logiciels et des batteries. Dès l'accord sur une date de mise à niveau des DSA, les Antennes seront informées pour mettre les appareils à disposition à MORCENX.

Demande d'aide financière de Saint Pierre du Mont :

L'antenne de Saint Pierre du Mont a fait réparer le véhicule qu'elle a reçu d'une autre Antenne et demande une aide financière à l'ADPC. Après discussion, il est décidé que l'ADPC ne participera pas.

Formation continue des instructeurs et des moniteurs par l'ANIMS :

Les formateurs abonnés à l'ANIMS ont la possibilité de s'inscrire à ces formations. L'ADPC mettant en œuvre des formations continues annuelles pour les instructeurs et les moniteurs, il n'est pas utile de s'inscrire à celles de l'ANIMS. Si des formateurs désirent malgré tout s'y inscrire, ce sera à leurs frais ou à ceux de l'Antenne d'appartenance.

Tempête :

La question étant posée sur l'utilisation de la Protection Civile lors de la tempête, le Président explique le déroulement des interventions.

Vendredi soir 23/01, un fax est envoyé à la Préfecture pour donner la disponibilité des secouristes de l'ADPC (38).

Dimanche 25/01, lorsque le plan ORSEC est déclenché, la Préfecture est contactée pour la mise à disposition des secouristes. Réponse de la Préfecture : « *les populations ne sont pas en danger, nous vous gardons en réserve* ». Etant conscient du travail qu'il y a à faire, il est frustrant de rester chez soi, les collègues d'autres ADPC étant prêts à venir nous aider. La Préfecture a répondu que ces renforts ne seront pas utilisés.

Suite à ces démarches, la FNPC est informée de la situation le lundi 26/01.

Mardi 27/01, convocation à 8h à la Préfecture pour assister à la réunion de crise qui n'a pas eu lieu.

Mardi 27/01 17h, appel urgent de la Préfecture pour acheminer des lits à Mont de Marsan. L'Antenne de Soustons est sollicitée pour aller à Anglet chercher ces lits prêtés par l'ADPC 64. A 19h rappel de la Préfecture qui n'a plus besoin des lits qui sont en cours d'acheminement.

Mardi 27/01 convocation à 20h30 à la Préfecture par le Directeur de cabinet du Préfet pour une réunion des Associations afin d'organiser les interventions.

Du 28/01 au 02/02 quelques visites à personnes (14) sont faites par les Antennes d'Aire, Saint Pierre du Mont et Morcenx.

Jeudi 29/01 20h15 demande urgente de la Préfecture pour l'acheminement de lits vers Arengosse afin de coucher les pompiers. L'Antenne de Soustons est mise à contribution.

Par ailleurs, toutes les Antennes se sont mises à la disposition des municipalités et hormis Tartas, elles n'ont pas été utilisées à la hauteur de leurs moyens.